

Cgt-Educ'Action
La Lettre du Sden-Cgt
Merci de faire circuler ou d'afficher

2007/2008/051 6 février 2008

Sden-Cgt

4 Place St François 06300 Nice

Tél: 06/63/57/64/72

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale -CGT

Site internet du Sden-Cgt: <http://sden1d06.free.fr/>

Adresse mail du Sden-Cgt: sden1d06@free.fr

Pour recevoir la lettre internet de la Cgt Educ'Action

Pour adhérer en ligne: <http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html>



Suppression du samedi matin... Ou quand les élèves riquent fort de payer la Formation Continue des Personnels...

Le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt ont signé le protocole d'accord sur la "suppression du samedi matin", le Snuipp réservant sa signature... (Rappelons que les autres syndicats, dont la Cgt avaient refusé de signer le "protocole de discussion" mis en place par Darcos)... Pour lire le [texte de ce protocole](#)

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons le détail de la nouvelle répartition horaire.

Aujourd'hui	Heures	Demain	Heures
Semaines travaillées	36	Semaines travaillées	36
Nombre d'heures de classe/semaine	26	Nombre d'heures de classe/semaine	24
Nombre d'heures de classe/an	936	Nombre d'heures de classe/an	864
Conseils d'école	6	Conseils d'école	6
Concertations IEN	12	Animations pédagogiques et Formation	18
Concertations internes	18	Heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents	24
		Heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant	60
Total annuel	972	Total annuel	972

Il est à noter que dans ce "protocole" on est dans le flou le plus complet pour beaucoup de choses et renvoyé au terrain et/ou aux IEN et/ou à des textes réglementaires qui sortiront!... Il est à noter aussi que ce sont bien les élèves qui par la baisse de 72h (enfants ne rencontrant pas de difficultés) à 12h (enfants en difficulté) de prise en charge "paieront" pour la première fois de fait la formation des personnels, une partie de la Formation Continue étant prise sur ces heures. Prémices probables d'une baisse considérable de la Formation Continue sur le temps de travail, en liaison avec la chute brutale de recrutement aux concours. Pas de précisions réelles sur:

- Les zones rurales.
- Les écoles présentant largement plus de difficultés que d'autres.
- Le rôle des Rased.
- Le rôle des directeur-trices reporté à d'autres discussions.
- Le flou sur les maternelles...
- L'articulation avec les dispositifs institutionnels ou non en place actuellement (études, prise en charge dans le cadre des ZEP...)

A cela s'ajoute un renforcement considérable du rôle des IEN ce qui augure mal de l'égalité de traitement et renforce le poids de la hiérarchie. 2 syndicats pour l'instant ont signé, avec empressement, ce "protocole", nous ne voyons pas qu'elles sont les avancées qu'ils annoncent... Et comment ils peuvent signer un tel "protocole"

Salaires... Ce serait bien que l'on arrête de nous prendre pour des c...

0,5% oui 0,5% vous avez bien lu, c'est la proposition insultante que fait Woerth le Ministre de la Fonction Publique pour toute augmentation du Point Indiciaire pour 2008 et solde de tout compte... Et il ose faire dire par des médias complaisants que les salaires des fonctionnaires va augmenter de 3,7% en 2008! Indécent! L'ensemble de la grille indiciaire de la Fonction Publique perdrait au bas mot entre 1,5% et 2% en 2008 après les 7% depuis 2000. C'est petit à petit la smicardisation des fonctionnaires qui est visée! Vous trouverez ici le ["relevé de propositions"](#) du Ministre.

Plus que jamais nous devons exiger l'indexation de la valeur du point indiciaire sur l'inflation, c'est le seul moyen d'arrêter la spirale infernale de la paupérisation des fonctionnaires.

0,5% c'est pour un-e enseignant-e certifié ou P.E. en début de carrière 6€!!!

Avenir des Rased...

Des rumeurs venues de plusieurs horizons nous inquiètent, nous restons attentifs mais prudents sur les annonces. En tout état de cause toute remise en cause des Rased entraînerait de notre part une vive réaction.

Rapport Pochard...

Communiqué de presse de l'UNSEN-CGT

Loin de formuler des propositions concernant la revalorisation de la condition enseignante, sujet qu'elle ne traite pas, la Commission Pochard se concentre essentiellement sur les mesures « managériales » à appliquer au système éducatif, fusse au prix d'importantes dégradations des conditions de travail et d'emploi des personnels.

Ce rapport présente une dissymétrie de traitement évidente entre le second et le premier degré pour lequel l'une des principales mesures annoncées préconise la mise en place d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire.

Cette disposition, prévue de longue date ne recueille pas l'assentiment des personnels.

Dans le second degré, c'est dans un contexte de suppressions massives de postes, appelé à s'amplifier dans les prochaines années, que ce livre vert propose un mode de gestion dont la principale finalité est de rendre l'emploi plus flexible.

Disposer d'enseignants qui ont une polyvalence, disciplinaire et par niveau d'enseignement, induira un bouleversement de la formation des enseignants et de leur mode de recrutement.

Le rapport préconise ainsi d'aller vers la bivalence dans le second degré.

une de ses propositions vise à la remise en cause des concours au profit de recrutements décentralisés, contractualisés, véritable convention de gré à gré entre l'enseignant et son futur employeur.

Voilà qui fait le lien avec un déroulement de carrière plus individualisé, plus évalué, fondé et sur le mérite, l'investissement personnel et la performance.

C'est aussi un bouleversement, tant au point de vue du temps de travail qui serait annualisé

que des missions des enseignants qui seraient élargies.

C'est enfin un bouleversement de l'organisation pédagogique de la scolarité où une application différenciée des horaires conduira, dans le cadre d'une autonomie sans moyens supplémentaires, à une mise en concurrence des établissements.

L'augmentation de la rémunération est exclusivement axée sur le principe d'heures supplémentaires et d'indemnités dont le versement serait conditionné à une multiplication des tâches et de la présence dans les établissements.

L'absence de toute proposition de réelle revalorisation salariale que nous ne concevons pas sans une revalorisation indiciaire, et alors que c'est une attente forte des enseignants, vide de son sens l'objet même de ce rapport.

Devant cet ensemble de mesures négatives, recettes innovantes ou déjà connues, dont plusieurs écornent sérieusement le statut général de la Fonction publique, il est évident que, pour la CGT, les enseignants devront « aller chercher » leur revalorisation eux-mêmes en l'imposant, par le développement de leurs actions, au ministre et au gouvernement.

La gifle... Communiqué de presse de l'Unsen-Cgt

L'annonce de la mise en garde à vue d'un enseignant de collège suite à une gifle donnée à un élève qui l'avait traité de « connard » suscite de nombreuses réactions des personnels et des organisations syndicales.

Il n'est aucunement question de justifier l'acte de ce collègue : aucun châtiment corporel, quel qu'il soit et quelles que soient les circonstances dans lesquelles il peut être donné, n'est tolérable.

Mais les difficultés du métier d'enseignant sont telles aujourd'hui que de nombreux enseignants se sont sentis « potentiellement » concernés par la réaction de ce collègue. Par contre, ce qui choque profondément les personnels et les organisations syndicales, c'est la brutalité et la disproportion de la sanction. Placer un enseignant en garde à vue pendant 24 heures, c'est le désigner d'emblée comme un délinquant. Les faits, tels qu'ils avaient été établis et reconnus, ne justifiaient pas une telle mesure. On peut s'interroger : le père de l'élève faisant partie de la gendarmerie nationale, sa profession n'a-t-elle pas influencé la décision ?

Les injures subies par les enseignants de la part des adolescents dans le cadre de la classe sont de plus en plus fréquentes et montrent bien la dégradation de la situation sociale, ainsi que les difficultés importantes que cela entraîne au sein de l'institution scolaire.

S'attacher à résoudre les problèmes de l'Ecole et donc des tensions qui s'y développent devrait être la priorité de nos gouvernants, plutôt que de laisser penser à l'opinion publique que tout enseignant est un délinquant potentiel.

Rappel: Circulaires arrivées dans les écoles.

La circulaire sur les temps partiels vient de paraître. Réponse avant le 25 février.

Attention cette circulaire ne prend pas en compte les demandes de mi-temps annualisés.

Compte tenu que le calendrier pour 2008-2009 n'est pas connu (en attente de décisions de Darcos sur le samedi matin...) elle paraîtra plus tard. Si vous comptez postuler pour un mi-temps annualisé remplissez la fiche mais précisez sur un courrier joint et sur la fiche

qu'en fait c'est pour un mi-temps annualisé que vous postulerez en priorité ou exclusivement. Pensez à nous adresser le double de vos demandes.

- [Pour télécharger la circulaire](#)
- [Pour télécharger la fiche](#)

Rappel: La circulaire sur les positions administratives a paru (dispos, reprises à temps plein, CPN...). Date limite de renvoi de la fiche 25 février. Attention la reconduction de votre situation actuelle n'est pas automatique, il convient de remplir la fiche y compris si vous demandez le maintien de votre situation actuelle.

- [Pour télécharger la circulaire](#)
- [Pour télécharger la fiche.](#)

Rappel: Prochaines demi-journées d'infos syndicales du Sden-Cgt

- Le samedi 1^o mars à Cannes UI-Cgt et à Saint Sauveur sur Tinée.
- Le samedi 8 mars à Nice à l'UD-CGT Nice (attention changement de lieu par rapport à ce qui avait été annoncé)
- Le samedi 15 mars Nice Ouest à l'école Jules Verne à Nice et Nice Nord à l'IUFM. (attention changement de lieu par rapport à ce qui avait été annoncé)
- Le mercredi 12 mars à Nice (UD-Cgt Nice).

Vous pouvez aller indifféremment à l'une ou l'autre de ces réunions. Il vous suffit d'adresser une lettre auprès de votre IEN (voir modèle ci-dessous). Pour les semaines à 4 jours (une grande majorité des écoles du département), une attestation de présence vous sera remise. Avec l'attestation de présence à la 1^o demi-journée qui s'est déroulée au 1^o trimestre, elle vous permettra de bénéficier d'une journée de récupération au 3^o trimestre.

Modèle de lettre individuelle ou collective à adresser à votre IEN une semaine au moins avant la réunion.

"Mme ou M. l'Inspecteur-trice,

les personnels soussignés ont l'honneur de vous informer, conformément aux textes de la fonction publique relatifs au droit syndical et aux circulaires d'application Education Nationale, (décret du 28/5/82), qu'ils participeront à la demi-journée d'information syndicale organisée par le Sden-Cgt le: 2008 à:"

"Ordre du jour":

Semaine à 4 jours, mouvement, enseignement spécialisé, "service minimum"... Projets de Darcos... Et toutes les questions que vous vous êtes toujours posées sans jamais oser les poser...

Comme au 1^o trimestre la Cgt Educ' Action délivrera une attestation qui vous permettra avec la 1^o de "récupérer" ces demi journées le Mercredi 14 mai.

Rappel: Signez la pétition nationale de la Ligue des Droits de l'Homme soutenue par de nombreuses organisations syndicales et associations.

[Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas...](#)